

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert
Processus de préconsultation

Séance de validation des résultats de la préconsultation

Tenue à la Salle communautaire de Chambord
Le 2 juin 2011

Compte rendu

par :



1325, av. Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec)
G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2. PRÉSENTATION DE LA VALIDATION DES RÉSULTATS DE LA PRÉCONSULTATION	1
3. QUESTIONS ET ÉCHANGES	2
4. PAUSE	9
5. ATELIER D'ÉCHANGES – LES OUTILS DE COMMUNICATION.....	10
6. PLÉNIÈRE.....	10
7. FIN DE LA RENCONTRE.....	10

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Ordre du jour
ANNEXE 3	Présentation : <i>Validation des résultats de la préconsultation</i>
ANNEXE 4	Résultat détaillé de l'atelier d'échanges

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La réunion débute à 19 h 05.

M. André Delisle, l'animateur, souhaite la bienvenue aux participants à la séance de validation des résultats de la préconsultation dans le cadre du projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert. La liste des participants est présentée à l'annexe 1.

Il donne la parole à M. Denis Taillon, porte-parole et président de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, ci-après la Société.

M. Taillon souligne qu'il lui fait plaisir de retrouver les citoyens après une pause de deux mois. Il compare la fin du processus à la fin du tour cycliste de France, au moment où le groupe arrive à destination dans l'allégresse. Il met en évidence l'ampleur du travail accompli depuis le 28 février. Il souhaite conclure l'exercice de façon positive.

M. Delisle présente l'ordre du jour de la séance, joint en annexe 2. L'objectif de la soirée de validation, souligne-t-il, est de faire rapport de ce qui est ressorti du processus de préconsultation amorcé en février 2011. Les citoyens peuvent ainsi valider la justesse des résultats par rapport à ce qui s'est réellement déroulé. M. Delisle note que la deuxième partie de la séance permettra de présenter les moyens que la Société propose pour assurer la continuité des communications avec les citoyens.

2. PRÉSENTATION DE LA VALIDATION DES RÉSULTATS DE LA PRÉCONSULTATION

M. Taillon poursuit avec la présentation de la validation des résultats de la préconsultation. Les points suivants sont abordés :

- Les objectifs de la démarche
- Les invitations et communications
- Des activités participatives
- Les sujets abordés
- Des résultats tangibles
- Des engagements clairs
- Les outils de communication proposés

La présentation se trouve à l'annexe 3.

3. QUESTIONS ET ÉCHANGES

M. Delisle invite les citoyens à prendre la parole et à commenter les résultats présentés.

INTERVENANT 1	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>J'aimerais avoir quelques explications supplémentaires sur l'application de l'Entente d'intégration et de complémentarité.</i>	<p>Denis Taillon : Il y a eu de nombreuses discussions avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, surtout par rapport aux aspects liés à la réalisation du projet.</p> <p>Par exemple, la Société envisageait d'abord de construire un chemin d'accès à la minicentrale le long de la rive. La Corporation a toutefois démontré que ce chemin d'accès pour les camions lourds altérerait une des plus belles percées visuelles. La Société a donc décidé de renoncer à sa construction et a plutôt opté pour un accès à la minicentrale par le toit, à l'aide de grues.</p> <p>L'Entente regroupe un ensemble de mesures de ce type convenues entre la Société et la Corporation. Les questions liées au turbinage et les éléments liés à la période d'intervention en phase de construction font partie des points discutés et intégrés dans le cadre de cette Entente.</p>

INTERVENANT 1	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Que faut-il conclure des résultats de l'analyse sur les changements climatiques?</i>	<p>Marc Morin : Les études considérées ne font pas consensus quant aux effets exacts des changements climatiques sur les régimes hydrologiques.</p> <p>Toutefois, dans l'ensemble, elles indiquent que les printemps seront plus hâtifs et s'étendront sur une plus longue période de temps. Les débits d'étiage seront plus sévères en période estivale. Les conditions seront plus douces en hiver et les débits seront plus soutenus en saison hivernale.</p> <p>Dans le cadre du projet de Val-Jalbert, en prenant compte de ces hypothèses, il y aura plus d'eau en hiver, à un moment où la Société a une plus grande capacité de turbinage.</p> <p>Le printemps plus hâtif et plus graduel permettra une meilleure gestion des crues, étant donné le volume de crue constant, mais étendu sur une plus longue période.</p> <p>Selon ces études, le débit moyen annuel serait augmenté et les débits seraient plus réguliers. Ces facteurs favorisent la productivité du projet.</p> <p>De plus, le fait que les débits d'étiage soient plus sévères n'a pas un impact considérable sur le projet, étant donné la faible importance de la saison estivale dans la production hydroélectrique du projet.</p> <p>Toutefois, ces prévisions n'ont pas été considérées dans les projections budgétaires, étant donné le niveau d'incertitude significatif.</p>

INTERVENANT 2	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Nous avons discuté, lors des autres assemblées, d'une marge de manœuvre pouvant couvrir les dépassements de coûts. Cette marge de manœuvre tient-elle compte du remboursement du financement des partenaires?</i>	Denis Taillon : Dans le coût du projet de 53,3 millions, environ 7,2 millions ont été prévus pour absorber les possibles dépassements de coûts. S'il s'avérait que cela ne soit pas suffisant, la Société en commandite pourrait faire appel au financement de ses commanditaires ou contracter elle-même un emprunt. Nous pensons toutefois être capables de réaliser le projet dans le cadre du budget établi.
<i>Vous avez tenu un registre pour avoir accès au premier financement. Dans le cas où la Société ferait appel à ses partenaires, dans le cadre d'un processus d'emprunt, y aurait-il un engagement à faire une consultation supplémentaire auprès de la population?</i>	Denis Taillon : Le financement serait acquis de la même façon, soit par règlement d'emprunt. Les élus ont décidé d'aller volontairement vers un registre cette fois-ci. Ils pourraient prendre de nouveau cette décision, ou non. Le ministre pourrait aussi imposer la tenue d'un registre. Toutefois, nous n'en sommes pas là. Nous croyons que nous pourrions réaliser le projet avec le budget alloué.
<i>Dans le cadre du processus de préconsultation, vous avez rassemblé 84 questionnements. L'ensemble de ces questionnements sera colligé et sera rendu disponible. Y retrouverons-nous ce qui se dit ce soir?</i>	Denis Taillon : Oui.

INTERVENANT 3	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Quelle sera la part annuelle du Village de Val-Jalbert, en termes de revenus générés par le projet?</i>	<p>Denis Taillon : J'attendais la fin de la rencontre pour aborder ce point. Je demanderais à M. Guy Moreau, président du conseil d'administration de la Corporation, de répondre à cette question.</p> <p>Guy Moreau : L'offre de la Société pour les vingt premières années est de 6 648 000 \$. Pour les vingt années suivantes, la Société versera 5 % des revenus bruts générés par le projet. À cela s'ajoutera un pourcentage du sou fédéral, à condition que ce programme soit reconduit par le gouvernement du Canada.</p> <p>Cela correspondrait donc à 8 200 000 \$ pour les vingt premières années.</p> <p>Pour la phase de construction et les trois premières années d'exploitation, la Société versera un montant de 1,6 million au début des travaux.</p> <p>Denis Taillon : Cela représente près de 20 millions de dollars sur un horizon de 40 ans.</p>
<i>Vous parlez de maximisation des retombées économiques et vous présentez un ensemble d'outils de communication. Il n'y a toutefois pas de mention des médias locaux. J'espère que vous les utiliserez dans une perspective de maximisation des retombées locales.</i>	<p>Denis Taillon : Vous aurez l'occasion de nous faire part de vos suggestions lors de l'atelier qui suivra. Nous tiendrons compte de votre recommandation.</p>

INTERVENANT 4	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Les deux MRC fournissent chacune 22,5 % du financement, alors que le Conseil des Montagnais fournit 45 % du financement. Les Montagnais n'ayant pas les mêmes obligations que le monde municipal, ils pourraient décider de ne pas procéder par appel d'offres et ainsi engendrer des dépassements de coûts. Les MRC seraient ainsi obligées de fournir un financement supplémentaire, et ce sont les citoyens qui l'assureraient en bout de piste, par leurs taxes.</i>	<p>Denis Taillon : Il faut comprendre la structure juridique que la Société a adoptée. Dans le groupe d'investisseurs, le Conseil des Montagnais investit 45 % du total de la même façon que les MRC et la municipalité de Chambord investiront respectivement 22,5 % chacune et 10 %.</p> <p>Toutefois, la gestion des opérations sera réalisée par une entreprise composée aux deux tiers par les MRC et au tiers par le Conseil des Montagnais. Puisque la majorité des actionnaires sont municipaux, ce sont les règles municipales qui s'appliqueront. Cette entreprise sera donc assujettie au processus d'appel d'offres. Il ne pourra y avoir d'entente de gré à gré. L'ensemble des démarches sera public et transparent. S'il y a des dépassements de coûts, chaque partenaire contribuera à la hauteur de sa participation.</p>

M. Delisle demande si le rapport convient aux participants qui étaient présents aux autres séances du processus. Il invite les gens à formuler leurs questions et commentaires.

INTERVENANT 5	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Pour faire suite à la question portant sur le revenu qui sera remis à la Corporation, j'aimerais que l'on fasse état du revenu généré pour la MRC Domaine-du-Roy. Nous pourrions ainsi voir dans quelle mesure le projet peut être un facteur de développement socio-économique et un générateur de revenus sur le territoire.</i>	<p>Denis Taillon : De mémoire, nous estimons les revenus d'exploitation à 6,3 millions, les dépenses à 1,2 million. Il faut aussi considérer que 500 000 \$ seront mis de côté dès la première année pour constituer un fonds de réserve.</p> <p>La première année générera des liquidités de 4,8 millions. La partie de ce total revenant à la MRC Domaine-du-Roy est d'environ 1 050 000 \$. La première année, le revenu devrait être d'environ 86 000 \$.</p>

INTERVENANT 5	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
	<p>Ce montant progressa au fil des années pour atteindre des sommets significatifs au cours des 20 prochaines années.</p> <p>Ce type de projet n'est habituellement pas rentable dès la première année. Les avantages du financement municipal permettent toutefois de dégager des profits dès la première année.</p> <p>Pour le Conseil des Montagnais, les liquidités générées ne suffiront pas à couvrir les remboursements du financement au cours des 3 à 4 premières années. Il devra alors déboursier des sommes additionnelles. Les années suivantes lui permettront de dégager des marges de manœuvre.</p>
<i>De quelle façon les revenus touchés par la MRC Domaine-du-Roy seront-ils répartis parmi les municipalités?</i>	Denis Taillon : Présentement, la Société a proposé à ses partenaires de diriger ces revenus vers des fonds de développement socio-économique. La MRC Domaine-du-Roy a signé une entente à cet égard et a entamé sa réflexion à savoir de quelle façon ce fonds sera géré. Aucune décision n'a encore été prise. Des discussions sont en cours à cet effet. Cela est important pour nous. Cet argent sera dirigé vers des fonds de développement socio-économique.
<i>Je souhaite que les revenus soient répartis entre toutes les municipalités de façon équitable, puisqu'elles ont toutes participé au financement de façon indirecte.</i>	Denis Taillon : Votre suggestion est notée.

INTERVENANT 6	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>Guy Moreau : Je souhaite compléter mon intervention précédente. Je désire vous présenter le contexte par lequel la Corporation et la Société sont arrivées à cette entente au niveau des revenus alloués au Parc régional de Val-Jalbert, par un long processus de discussion. Le Village historique de Val-Jalbert est la propriété de la MRC Domaine-du-Roy depuis septembre 2009. Son administration est déléguée à la Corporation par un bail emphytéotique. Le propriétaire étant la MRC, nous devons nous y référer pour la prise de décisions importantes.</i></p> <p><i>Nous avons le mandat de négocier une entente satisfaisante avec la Société. Nous nous sommes entendus sur plusieurs paramètres, dont le débit esthétique de 7 mètres cubes par seconde et la négociation subséquente du débit maintenu en saison hivernale.</i></p> <p><i>En ce qui concerne la pérennité de Val-Jalbert, les propositions financières nous semblaient insuffisantes en tant qu'administrateurs de la Corporation. Nous devons toutefois répondre de nos actions à notre propriétaire.</i></p> <p><i>Une entente a été conclue et sera réalisée pour la période de construction afin d'intégrer le projet à l'offre récréotouristique de Val-Jalbert. Il serait intéressant de constater de quelle façon nous produisons l'électricité de nos jours, et de quelle façon nous la produisions autrefois.</i></p> <p><i>L'offre monétaire de la Société a été considérée insuffisante par le conseil d'administration de la Corporation. Trois</i></p>	<p>Denis Taillon : M. Moreau illustre bien l'idée qu'on se fait d'une négociation, c'est-à-dire que les différents intervenants partent avec des idées et des perceptions en début de négociation, et qu'elles se transforment en cours de route.</p> <p>Par exemple, nos professionnels avaient identifié qu'un débit esthétique entre 5 et 6,5 mètres cubes par seconde permettrait de maintenir l'aspect visuel de la chute. Toutefois, lors des discussions avec la Corporation, nous avons accepté de revoir cet élément même si cela entraînait des baisses de revenus pour le projet.</p> <p>S'il n'y avait pas de village à Val-Jalbert, la rentabilité du projet serait largement supérieure. La rentabilité étant limitée, cela restreint la capacité de payer des loyers.</p> <p>Cette discussion vous permet d'entrevoir ce que l'on traite ensemble et la transparence que l'on souhaite établir dans la réalisation de ce projet.</p>

INTERVENANT 6	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>alternatives s'offraient au conseil d'administration. Son refus pouvait provoquer l'abandon du projet. Il était aussi possible d'accepter que le site soit morcelé pour permettre à la Société de construire son projet. Finalement, nous pouvions accepter l'offre sur la recommandation de la MRC Domaine-du-Roy.</i></p> <p><i>Nous avons accepté l'offre en considération de la nature exceptionnelle du projet. Dans ces conditions, nous avons la confirmation que les fonds versés contribueront au développement de Val-Jalbert. Le conseil d'administration a donc accepté l'offre qui nous est présentée pour construire et faciliter la construction de la minicentrale. Le conseil d'administration donne son accord, bien qu'il aurait espéré recevoir une part plus significative des retombées.</i></p>	

4. PAUSE

M. Delisle invite les participants à revenir après une pause d'une vingtaine de minutes pour la tenue d'un atelier d'échanges. Cet atelier permettra de demander aux participants leur avis sur la question des modes de communication pour la poursuite des échanges. M. Delisle invite les gens à prendre place aux tables d'échanges après la pause. Une courte présentation sera réalisée avant de débiter l'activité.

5. ATELIER D'ÉCHANGES – LES OUTILS DE COMMUNICATION

M. Delisle invite les participants à prendre place autour des tables d'échanges. Il donne la parole à M. Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire pour la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Ce dernier présente brièvement les dernières diapositives de la présentation en annexe 3. Les principaux sujets abordés sont les suivants :

- Les objectifs de l'atelier d'échanges
- Les objectifs des outils de communication
- Les outils de la communication

M. Delisle remercie M. Gauthier pour sa présentation. Il invite les participants à entamer l'atelier d'échanges. Les participants sont dispersés aux trois tables de la salle.

6. PLÉNIÈRE

M. Delisle invite les représentants citoyens de chacune des trois tables d'échanges à présenter les résultats des discussions. Ces résultats sont présentés en annexe 4.

7. FIN DE LA RENCONTRE

M. Delisle remercie les gens pour leur participation. Il souligne la collaboration exceptionnelle des participants.

M. Taillon remercie bien sincèrement les participants. Pour le conseil d'administration de la Société, c'est un nouvel exercice qui se complète. Au départ, quelques inquiétudes planaient à l'idée de dévoiler le projet et de s'exposer aux citoyens. M. Taillon considère toutefois que la Société ressort grandie de cet exercice. Il a la conviction que le projet est maintenant meilleur qu'il l'était le 28 février dernier. Il souligne les engagements pris au cours de la période de préconsultation. Il note que tout sera mis en œuvre pour les respecter, afin de conserver la confiance établie et de respecter le lien créé entre la Société et le milieu.

M. Taillon souligne l'importance d'écouter les recommandations des participants et de tenter de les respecter le plus scrupuleusement possible. Il juge que collectivement, la Société a bien respecté ses engagements, tout comme l'ont fait les citoyens.

Le projet sera bien intégré et, selon M. Taillon, les travaux de la préconsultation seront une contribution précieuse à cette intégration.

La Société a maintenant une entente avec la Corporation. Les partenaires municipaux ont aussi franchi l'étape du règlement d'emprunt. La tenue du registre est un signal clair, pour M. Taillon, de l'adhésion populaire au projet. Cela indique à la Société qu'elle est sur la bonne voie. M. Taillon souligne la fierté qu'il accorde à ce projet bâti par

l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit d'un pas de plus vers le développement communautaire dans la région, filière que M. Généreux, préfet de la MRC Domaine-du-Roy, travaille à développer depuis un certain nombre d'années.

Fin séance 21 h 10

Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE DE VALIDATION DU 2 JUIN 2011

Participants

M. Réal Gagnon, citoyen de Roberval
M. Rock Gagnon, municipalité de Chambord
M. Mario Gagnon, citoyen de Chambord
M. Steeve Gagnon, municipalité de Chambord
M. Raynald Gauthier, citoyen de Saint-Félicien
M. Bernard Généreux, MRC Domaine-du-Roy
M. Richard Girard, citoyen de Roberval
M. Stéphane Guay, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
Mme Ghislaine Hudon, Amis du Lac des Commissaires
Mme Diane Hudon, Musée du Cheddar
M. Michel Larouche, Ville de Roberval
Mme Yolande Larouche, citoyenne de Chambord
M. Réjean Launière, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
Mme Laura Lévesque, Le Quotidien
M. Daniel Migneault, L'Étoile du Lac
M. Guy Moreau, Corporation du Parc régional de Val-Jalbert
M. Jacques Potvin, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
Mme Jeanne Savard, municipalité de Girardville
M. Gérard Savard, municipalité de Chambord
Mme Jeanne Serval, Association Pointe du Bonhomme et Baie de la Vache
M. Serge Simard, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
Mme Josie Simard, Planète 99,5
M. Rock Tremblay, municipalité de Chambord
M. Jean-Pierre Tremblay, citoyen de Saint-François-de-Sales
M. Réal Tremblay, Club Passe-Partout et Club les amis du Lac
M. Daniel Tremblay, municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Laval Tremblay, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
M. Gaston Vallée, citoyen de Chambord
Mme Suzanne Vallée, citoyenne de Chambord
M. Louis Arcand Planète 99,5
M. Dany Bouchard, Corporation du Parc régional de Val-Jalbert
M. Martin Bourbonnais, Cégep de Jonquière
M. Luc Chiasson, municipalité de Chambord

Pour la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration (SECDULSJ)
Mme Linda Langlais, directrice générale (SECDULSJ)
M. Marc Morin, coordonnateur de l'étude d'impact (SECDULSJ)
M. Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire et animateur en ateliers d'échanges (SECDULSJ)
Mme Karine Paul, adjointe administrative (SECDULSJ)

Pour *Transfert Environnement*

M. André Delisle, animateur

M. Cédric Bourgeois, animateur en atelier d'échanges

Mme Julie Malo-Sauvé, animatrice en atelier d'échanges et rapporteuse

Annexe 2
Ordre du jour



PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À VAL-JALBERT

Séance de validation des résultats de la préconsultation

Jeudi 2 juin 2011

19h00 à 21h00

ORDRE DU JOUR

18 h 30	Accueil et inscription des participants non inscrits
19 h 00	Ouverture de la séance
19 h 15	Présentation de la validation des résultats
19 h 40	Questions des participants sur le rapport de préconsultation
20 h 00	Pause
20 h 10	Présentation des moyens de communication
20 h 20	Ateliers d'échanges
20 h 40	Plénière
21 h 00	Remerciements et clôture de la soirée

Annexe 3
Présentation :
Validation des résultats de la préconsultation



Plan de la présentation

La conclusion des préconsultations

- Les objectifs de la démarche
- Les invitations et communications
- Des activités participatives
- Les sujets abordés
- Des résultats tangibles
- Des engagements clairs

QUESTIONS ET ÉCHANGES

PAUSE

- Les outils de communication proposés

ATELIER D'ÉCHANGES



À l'écoute des citoyens

Démarche Des préconsultations pour :

- Invitation**
 - Informer la communauté sur le projet
- Activités**
 - Connaître les préoccupations et les suggestions des participants
 - Valider et compléter l'évaluation des impacts
- Sujets abordés**
 - Améliorer les divers aspects du projet
- Outils des réponses**
- Engagements**
- Outils proposés**



Pour une participation active et représentative

Démarche Plus de 200 personnes invitées

- Invitation**
 1. Les participants des activités d'information et de consultation menées en 2009
 2. Les représentants municipaux
 3. La population régionale
 4. Les médias régionaux
 5. Les parties prenantes susceptibles d'être intéressées par le projet
- Activités**
- Sujets abordés**
- Outils des réponses**
- Engagements**
- Outils proposés**

Pour une participation active et représentative

	Moyen	Date
Démarche	Réunions individuelles avec l'agent de liaison communautaire	15 octobre 2010 au 15 janvier 2011
Invitation	Conférence de presse	3 février 2011
Activités	Communiqués de presse Annonce du processus Séance d'information	3 février 2011 11 mars 2011 11 mars 2011
Sujets abordés	Atelier 1 Atelier 2	11 avril 2011 11 avril 2011
Deja des réponses	Rapport de la séance de validation Séance de validation	14 avril 2011 3 juin 2011
Engagements	Publicité dans les journaux et à la radio	23 février 2011
Outils proposés	Lettre d'invitation Rappels téléphoniques Site internet	1 semaine avant l'activité 3 jours avant l'activité Systématiquement mis à jour



Une démarche bien planifiée

La séance d'information et de consultation

Démarche		
Invitation	Date 26 février 2011	
Activités	Objectifs	
Sujets abordés	<ul style="list-style-type: none"> Présenter le projet Présenter le processus de préconsultation Noter les commentaires et suggestions des participants 	
Deja des réponses	Document remis	
Engagements	Fiche d'information (février 2011)	
Outils proposés		

Une démarche bien planifiée

L'atelier 1 : Raison d'être et infrastructures

Démarche	Date	
Invitation	10 mars 2011	
Activités	Objectifs	
Sujets abordés	<ul style="list-style-type: none"> Présenter la raison d'être du projet Présenter les infrastructures proposées Noter les commentaires et suggestions des participants Susciter les échanges 	
Deja des réponses	Document remis sur place	
Engagements	Fiche de travail 1 (mars 2011)	
Outils proposés		

Une démarche bien planifiée

L'atelier 2 : Impacts et mesures d'atténuation

Démarche		
Invitation	Date 31 mars 2011	
Activités	Objectifs	
Sujets abordés	<ul style="list-style-type: none"> Présenter les impacts appréhendés Présenter les mesures d'atténuation envisagées Noter les commentaires et suggestions des participants Susciter les échanges 	
Deja des réponses	Document remis sur place	
Engagements	Fiche de travail 2 (mars 2011) Simulations visuelles Présentation	
Outils proposés		

Une démarche bien planifiée

Séance de validation des résultats

Démarche	Date	
Invitation	2 juin 2011	
Activités	Objectifs	
Sujets abordés	<ul style="list-style-type: none"> Présenter le rapport de préconsultation Valider les résultats auprès des participants Expliquer le processus de prise en compte Susciter les échanges 	
Deja des réponses	Document remis sur place	
Engagements	Rapport préliminaire de préconsultation (mars 2011) Présentation	
Outils proposés		

Une démarche bien planifiée

Une participation soutenue

Activité	Présences	Citoyens	Autres
Séance d'information	58	37	21
Atelier 1	27	17	10
Atelier 2	28	12	16
Séance de validation (nombre d'inscriptions)	22	17	5
Total	135	83	52

12



Les sujets abordés

Le financement

- Le partage des investissements entre les partenaires
- L'investissement des MRC et municipalités
- Les dépassements de coûts potentiels
- Le coût du projet

14

Les sujets abordés

Les infrastructures du projet

- Durée de vie du projet
- Gestion des débits
- Architecture de la minicentrale
- Aspect visuel du barrage
- Déboisement et reboisement

16

Les sujets abordés

Les impacts du projet

- Aspect visuel de la chute
- Impact sonore
- Potentiel touristique du site en saison hivernale
- Perte de terres agricoles
- Impacts sur la faune et la flore
- Impact des changements climatiques sur le projet
- Stabilité des rives

17

Les sujets abordés

Les impacts du projet: la phase de construction

- Sécurité et santé publique
- Surveillance et suivi environnemental
- Poussière
- Circulation
- Gestion des déchets

18



Les résultats tangibles

Les réponses déjà identifiées

- Démarche**
 - Précisions pour l'étude sur l'ambiance sonore
 - Analyse additionnelle de l'impact des changements climatiques sur le projet
- Invitation**
- Activités**

Les interventions en cours et à venir

- Sujets abordés**
 - Plan de prévention des risques routiers pour sécuriser la circulation en phase de construction
 - Évaluation supplémentaire pour le volet architectural de la minicentrale
- Déjà des réponses**
- Engagements**
- Outils proposés**
 - Collaborer aux analyses complémentaires du potentiel touristique du site en saison hivernale
 - Plan de maximisation des retombées économiques locales

Les résultats tangibles

À l'écoute des recommandations citoyennes : AVANT



Les résultats tangibles

À l'écoute des recommandations citoyennes : APRÈS



Des engagements clairs

- Démarche**
 - Application de l'Entente d'intégration et de complémentarité
 - Transparence dans les communications
- Invitation**
- Activités**
- Sujets abordés**
 - Application du Plan de maximisation des retombées économiques locales
- Déjà des réponses**
- Engagements**
 - Attitude d'ouverture et approche pour une gestion souple et cordiale avec la Corporation
 - Concept de projet permettant le développement des activités d'interprétation muséale des infrastructures
- Outils proposés**
 - Amélioration continue du projet

Les prochaines étapes

Étapes de réalisation

Création de la Société	Automne 2007
Dépôt de l'avis de projet	Automne 2009
Validation de l'acceptabilité citoyenne	Automne 2009
Amorce de l'étude d'impact	Hiver 2010
Acceptation du projet par Hydro-Québec	Été 2010
Processus de préconsultation	En cours
Dépôt de l'étude d'impact	Juin 2011
Examen public du BAPE	Hiver 2012
Décret d'autorisation	Printemps 2012
Construction	2012
Début de l'exploitation de la minicentrale	2013
Ouverture publique	2014



Les outils proposés



Pour une communication efficace

Les objectifs de l'atelier d'échanges

- Évaluer l'efficacité des outils proposés
- Choisir les outils de communication les plus appropriés
- Déterminer des modalités qui répondent aux besoins des citoyens
- Considérer les suggestions des citoyens quant aux moyens de communication

Pour une communication efficace

Les moyens de communication avec le milieu	
Objectifs	Outils proposés
- Informer la population de l'avancement des travaux	Agent de liaison communautaire
- Écouter le milieu et favoriser la rétroaction	Centres de documentation
- Démontrer qu'elle répond avec diligence si un problème survient	Information à Val-Jalbert
- Démontrer qu'elle respecte ses engagements	Ligne téléphonique
- Établir des canaux d'échanges privilégiés	Site Internet interactif
- Afficher ses réalisations à titre de promoteur communautaire responsable	Infolettre
	Rencontres d'information publiques

Pour une communication efficace

Les moyens de communication avec le milieu		
Objectifs	Outils proposés	Commentaires, modalités de fonctionnement et pistes d'amélioration
- Informer la population de l'avancement des travaux	Agent de liaison communautaire	
- Écouter le milieu et favoriser la rétroaction	Centres de documentation	
- Démontrer qu'elle répond avec diligence si un problème survient	Information à Val-Jalbert	
- Démontrer qu'elle respecte ses engagements	Ligne téléphonique	
- Établir des canaux d'échanges privilégiés	Site Internet interactif	
- Afficher ses réalisations à titre de promoteur communautaire responsable	Infolettre	
	Rencontres d'information publiques	



Pour une communication efficace

Outils proposés	Commentaires, modalités de fonctionnement et pistes d'amélioration	Évaluation (1 à 5)			
		Table 1	Table 2	Table 3	Total
Agent de liaison communautaire					
Centres de documentation					
Information à Val-Jalbert					
Ligne téléphonique					
Site Internet interactif					
Infolettre					
Rencontre d'information publiques					
Autres					



**Annexe 4
Résultat détaillé de l'atelier
d'échanges**

Atelier d'échanges – 2 juin 2011					
Projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert					
Les moyens de communication avec le milieu					
Outils proposés	Commentaires, modalités de fonctionnement et pistes d'amélioration	Évaluation (1 à 10)			
		Table 1	Table 2	Table 3	Moyenne
Agent de liaison communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Essentiel - Personne ressource pertinente et efficace - Personnalité publique qui doit demeurer la même tout au long du projet 	8	8,5	8	8
Centres de documentation	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessaire à Val-Jalbert et Chambord - Documents en quelques copies seulement s'ils sont aussi disponibles sur internet - Bibliothèque de Chambord comme centre de documentation 	6	8	5	6
Information à Val-Jalbert	<ul style="list-style-type: none"> - Outil essentiel - Doit être située à un lieu bien indiqué et visible - Doit mettre en évidence le numéro de téléphone - Affichage des simulations visuelles 	9	10	10	10
Ligne téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> - Outil essentiel - Une personne doit répondre - Heures de bureau normales - Système de boîte vocale hors des heures de bureau - Délai de 48 heures pour le rappel 	4	10	8	7
Site internet interactif	<ul style="list-style-type: none"> - Doit être bonifié et mis à jour - Actualisé sur une base régulière - Possibilité de joindre une personne par courriel - Délai de 48 heures pour répondre aux courriels envoyés - Changement du nom de domaine (energievertelsj.ca) pour un nom plus intuitif - Améliorer le référencement du site internet 	8	10	8	8
Infolettre	<ul style="list-style-type: none"> - Pas essentielle - Non pertinent - Non efficace 	4	1	2	2
Rencontres d'information publique	<ul style="list-style-type: none"> - Peu nécessaire - Seulement pour des raisons particulières et incontournables - À une fréquence de 6 mois en période de travaux et pendant les premières années d'opération - Pourrait être remplacé par des conférences de presse 	4	10	2	5
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des médias traditionnels locaux (radio, journaux, télévision) - Milieu scolaire - Réseaux sociaux - Documentation photo et vidéo en cours de construction, comme le fait Hydro-Québec - Journaux municipaux 				